Clinique SAINT VINCENT DE PAUL
MATERNITÉ CATHOLIQUE

Charte de l'enfant hospitalisé

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état

On encourage les parents à rester auprès de leur enfant Pour cela, toutes les facilités matérielles sont mises à leur disposition

On informe les parents sur les règles de vie et d'organisation du service afin qu'ils puissent participer aux soins de leur enfant

Les enfants et leurs parents reçoivent une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant

Les protocoles de réduction de la douleur sont adaptés aux enfants pour tous les soins algiques L'évaluation périodique de la douleur est faite et fait l'objet d'une information adaptée aux enfants et leur famille

L'équipe soignante assure la continuité des soins en répondant aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille

L'intimité de chaque enfant doit être respectée

L'enfant doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance



BKG 589 v5 canva - 09/2025